



Recours possible suite a plusieurs cdd

Par **goupiil**, le **10/04/2013 à 19:24**

bonjour ,je m'appelle Guillaume j'ai 25 ans et j'aimerais avoir votre avis sur ma situation pour voir si des recours sont possible..

en juillet 2011,j'ai commencé a travailler en interim dans une entreprise,suite a la démission d'une salariée, c'est un poste ou il y a 2 personnes.

Pour remplacer la démissionnaire ils m'ont pris 2mois en interim avec la promesse d'une embauche pour remplacer le poste manquant.. en septembre ils m'ont fait un CDD de 3 mois puis un autre de 6mois et un dernier de 6mois qui a pris fin en dec 2012,et la grande surprise mon directeur me dit que la direction a décidé de ne pas renouveler les cdd pour des raisons économiques.. et que certains postes ne nécessités pas plusieurs personnes,donec ma collegue se retrouve seule alors qu'a 2 c'était juste.. 1mois apres voyant le stock monter il mute en interne une personne pour occuper le poste que j'avais(il etait deja en cdi),n'y connaissant rien ca n'a rien changé et 1mois et demi apres (18mars 2013) ils me rappellent donc depuis j'y suis retourné mais en interim alors que j'aurai du etre embauché..

j'ai donc était 15 mois en ccd
ai-je des recours possible ?

j'ai lu que: Le CDD est autorisé pour pourvoir temporairement un poste de travail en attendant la prise en charge de ce poste par un nouveau titulaire, embauché sous CDI ou muté au sein de l'entreprise.

L'embauche ou la mutation du titulaire doit s'effectuer dans le délai de neuf mois, durée maximale des contrats à durée déterminée de ce type.

n'y connaissant pas grand chose en droit du travail j'amerai avoir des conseils.. merci d'avance :)

Par **moisse**, le **11/04/2013** à **10:39**

Bonjour,

Vu d'ici vous avez fait l'objet d'une succession illicite de CDD sans carence intermédiaire.

Par ailleurs on ne peut pourvoir par des contrats précaires un poste de travail permanent.

Vous avez donc un moyen de pression effectif sur votre employeur, si la situation est telle que décrite.

Amicalement